

CLASS 40

Association Internationale des Monocoques Class 40 pieds
2 rue Colbert
85100 Les Sables d'Olonne
Téléphone : + 33 2 51 22 28 71
Mobile : + 33 6 17 13 51 80
Email : secretariat@class40.com



Avenant à la règle 103 de la Jauge Class40 pour la Normandy Channel Race

MODIFICATION DE LA REGLE DE JAUGE 103 – VOILURE

Remplacer par :

Le nombre de voiles embarquées est limité à 8, y compris le tourmentin et le foc de gros temps. Seules les 8 voiles embarquées au départ peuvent servir durant une course.

Tous les matériaux autres que le Nylon sont interdits dans la fabrication des spinnakers (est considéré comme spinnaker toute voile d'avant dont le SMG est supérieur à 0.75 x Bordure). Tous les matériaux autres que le polyester tissé ou laminé (module inférieur à 300g/denier) sont interdits dans la fabrication des autres voiles, à l'exception de deux voiles, dont le matériau est libre.

La grand-voile doit arborer le sigle de la Class40 à se procurer exclusivement auprès de la Class40.

Les lattes et boîtiers de latte en carbone sont interdits.

Fait à Caen le 30 août 2012

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "François Angoulvant".

François Angoulvant
Commission Jauge Class40